

République Française Département d'Eure-et-Loir Commune de SANDARVILLE	COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018 Session ordinaire
--	--

L'an deux mil dix-huit, le mardi 25 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

Date de la convocation : 18 septembre 2018	Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 10
Nombre de conseillers présents : 10	Quorum : 6

Prénoms et NOMS	Fonction	Statut *	Commentaires
1 - M Paul BINEY	<i>Maire</i>	P	
2 - Mme Lydia ANFRAY	<i>1^{ère} adjointe</i>	P	
3 - M Pascal CHESNEAU	<i>2^{ème} adjoint</i>	P	
4 - M Patrick RIVIERRE	<i>3^{ème} adjoint</i>	p	
5 - M. Thierry LAFFÉACH	<i>Conseiller municipal</i>	P	
6 - M Jean-Pierre CHEVRIER	<i>Conseiller municipal</i>	p	
7 - M. Jean-Claude TRACHÉ	<i>Conseiller municipal</i>	P	
8 - Mme Sarah FANMUY	<i>Conseillère municipale</i>	AE	
9 - Mme Catherine LEGRAND	<i>Conseillère municipale</i>	p	
10 - Mme Angélique MOREAU	<i>Conseillère municipale</i>	p	
11 - Mme Sophie LE BLÉVEC	<i>Conseillère municipale</i>	P	Secrétaire de séance

* P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal :

Le compte rendu du conseil municipal en date du 16 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité puis le registre est signé.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Sophie LE BLÉVEC est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

Ordre du jour :

- Délibération 36 Dissolution du SITECI
- Délibération 37 Devis pour la taille des Iles au cimetière
- Délibération 38 Fonds de Solidarité pour le Logement
- Délibération 39 Budget 2018 : Décision modificative
- Fonds d'Aide aux Jeunes
- Information sur le nouveau Régime indemnitaire (RIFSEEP)

I-Délibérations

Délibération N° 36 / 2018

Dissolution du SITECI (Syndicat Intercommunal de Transport des Élèves vers le Collège d'Illiers)

M. le Maire explique qu'une réunion s'est tenue en préfecture en présence de M. Vaan Barseghian Directeur des relations avec les collectivités locales de la préfecture, des

représentants de La DREAL, de la Région, de Chartres Métropole, de la Communauté de Communes TERRE DU PERCHE, de M. SCHMIT le Président de la Communauté de Communes ENTRE BEAUCE ET PERCHE et de M. GIGOU, président du SITECI.

Il a été décidé que la date arbitrairement de la dissolution du SITECI est fixé au 1^{er} octobre 2018 partant du principe que tous les membres auront une réunion de leur conseil municipal en septembre 2018.

Chaque commune membre du SITECI devra délibérer dans les 90 jours dans ce sens.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal la dissolution de celui-ci à la date du 1^{er} octobre 2018.

Pour la liquidation financière il conviendra de se rapprocher du comptable public pour être accompagné en amont.

M. le Président du SITECI signera l'avenant avec la société DELAFOY pour la prolongation du marché public pour le transport des élèves jusqu'en août 2019.

Aucun changement n'interviendra dans le transport des élèves vers le collège Marcel Proust d'Illiers-Combray.

Après publication de l'arrêté préfectoral, chaque membre du SITECI signera un avenant au marché public avec la société DELAFOY. Il appartient au SITECI de prévenir de ce mode opératoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la délibération de la dissolution du Syndicat.

Délibération N° 37 / 2018

Devis pour la taille des ifs au cimetière

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un devis, demandé auprès de l'entreprise Duret Espaces Verts, concernant la tailles de 18 ifs situés au cimetière.

Le montant du devis est de 678,00 € TTC comprenant la taille, le ramassage et l'évacuation des déchets en déchetterie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Duret Espaces Verts pour un montant de 678,00 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 38 / 2018

Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement

Le Fonds de Solidarité pour le Logement, placé sous la responsabilité du Département, intervient pour aider financièrement les personnes éprouvant des difficultés pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

La participation demandée par logement social est de 3 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de participer pour les 4 logements sociaux communaux, soit une participation totale de 12.00 €,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, au chapitre 65, article 65733 de nos documents budgétaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de

la présente délibération.

Délibération N° 39 / 2018

Budget 2018 : Décision modificative N° 3

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser un virement de crédit afin de pouvoir mandater des dépenses imprévues sur le budget 2018.

Les écritures proposées sont les suivantes :

Comptes de Dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	615221	Bâtiments publics	-250,00 €
012	6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	250,00 €
		Total	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver cette décision modificative sur le budget 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

II – Fonds d'Aide aux Jeunes

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de participation au Fonds d'aide aux Jeunes géré par le Conseil Départemental. La Communauté d'Agglomération Chartres Métropole cotisant déjà à ce fonds, le Conseil municipal ne souhaite pas y participer.

III – Le nouveau régime indemnitaire de la Fonction Publique (le RIFSEEP)

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

En effet, le système de primes était très complexe et fragmenté, ce qui nuisait à sa lisibilité mais également à la mobilité des fonctionnaires.

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a donc pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire. Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire sont définies dans la circulaire du 5 décembre 2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il va prochainement envoyer un projet de délibération au comité technique du Centre de Gestion, pour validation, puis cette délibération sera soumise au vote du Conseil municipal avant la fin de l'année pour une entrée en vigueur du nouveau régime indemnitaire en janvier 2019.

IV – Informations et Questions diverses

- Il va falloir résilier le contrat de maintenance de l'ancien photocopieur de la mairie qui a été laissé à disposition des associations, car le prix est trop élevé,
- Les travaux de pose de deux nouveaux poteaux incendie sont terminés,
- M. le Maire a fait réaliser un contrôle des débits de tous les poteaux incendie de la commune, cela étant de la responsabilité du Maire,
- Au 1^{er} janvier 2019, la Commune ne dépendra plus de la Trésorerie de Courville sur Eure mais sera rattachée à celle de Lucé comme toutes les autres communes intégrées à

l'Agglo de Chartres Métropole,

- Les travaux d'enfouissement de la haute tension (HTA), rue de la Sente aux Prêtres, rue du Rotoir, rue Gelée, rue de l'Église et rue de la Tourelle, financés par Synelva, sont terminés,
- D'autres travaux d'enfouissement de la HTA sont prévus à la fin de l'année rue de l'Océane et rue de Bretagne, la ligne électrique le long de la route de Mizeray sera enfouie également,
- La clôture derrière l'église, en panneaux grillagées rigides, a été réalisée en septembre,
- Le Château d'eau ainsi que le forage ont été clôturé par Chartres Métropole,
- Les travaux pour créer un réseaux d'eau pluvial après le N° 9 dans la Grande Rue, sont reportés ultérieurement, ils seront probablement réalisés par l'Agglo qui en aura bientôt la compétence, en même temps que le changement du réseau d'eau potable,
- Les travaux de peinture des menuiseries du N° 38 bis rue de l'Arche seront réalisés en octobre,
- Les travaux de sécurisation routière à l'entrée du village, rue de Beauce, en arrivant d'Ermenonville-la-Grande, sont prévus à partir du 10 octobre,
- Les travaux de destruction du mur de clôture de la cour de la Mairie, et son remplacement par un parterre végétalisé, sont prévus également à partir du mois d'octobre,
- La création d'une nouvelle allée au cimetière devrait aussi avoir lieu avant la fin de l'année,
- Un devis a été demandé concernant un remplacement partiel des plaques de plafond de la salle polyvalente. Le Conseil s'interroge sur le fait de changer l'intégralité des plaques. Un autre devis sera demandé afin de chiffrer ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Paul BINEY, Maire